



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# DOSSIER DE PRESSE

## LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DANS L'EURE

CONFÉRENCE DE PRESSE  
1er juillet 2024



En 2024, la France retrouve les Jeux olympiques d'été pour la première fois depuis un siècle et organise les Jeux paralympiques d'été pour la première fois de son histoire.

Le relais de la flamme olympique a débuté le 8 mai avec son arrivée à Marseille et se terminera le 26 juillet lors de la cérémonie d'ouverture. Pendant **68 jours**, la flamme traversera **400 villes** et s'arrêtera quotidiennement dans 65 villes.

## **10 000 porteurs de flamme dont 105 dans l'Eure**

A la suite de la candidature du Conseil départemental, l'Eure a été choisie pour accueillir la flamme olympique et la flamme paralympique.

## **7 communes de l'Eure accueilleront les porteurs de Flamme le 6 juillet, et 1 commune pour la Flamme paralympique le 26 août (Louviers)**

Le préfet remercie l'ensemble des collectivités pour leur implication dans la préparation de cette journée festive au cours de laquelle la présence d'un public nombreux est anticipée.

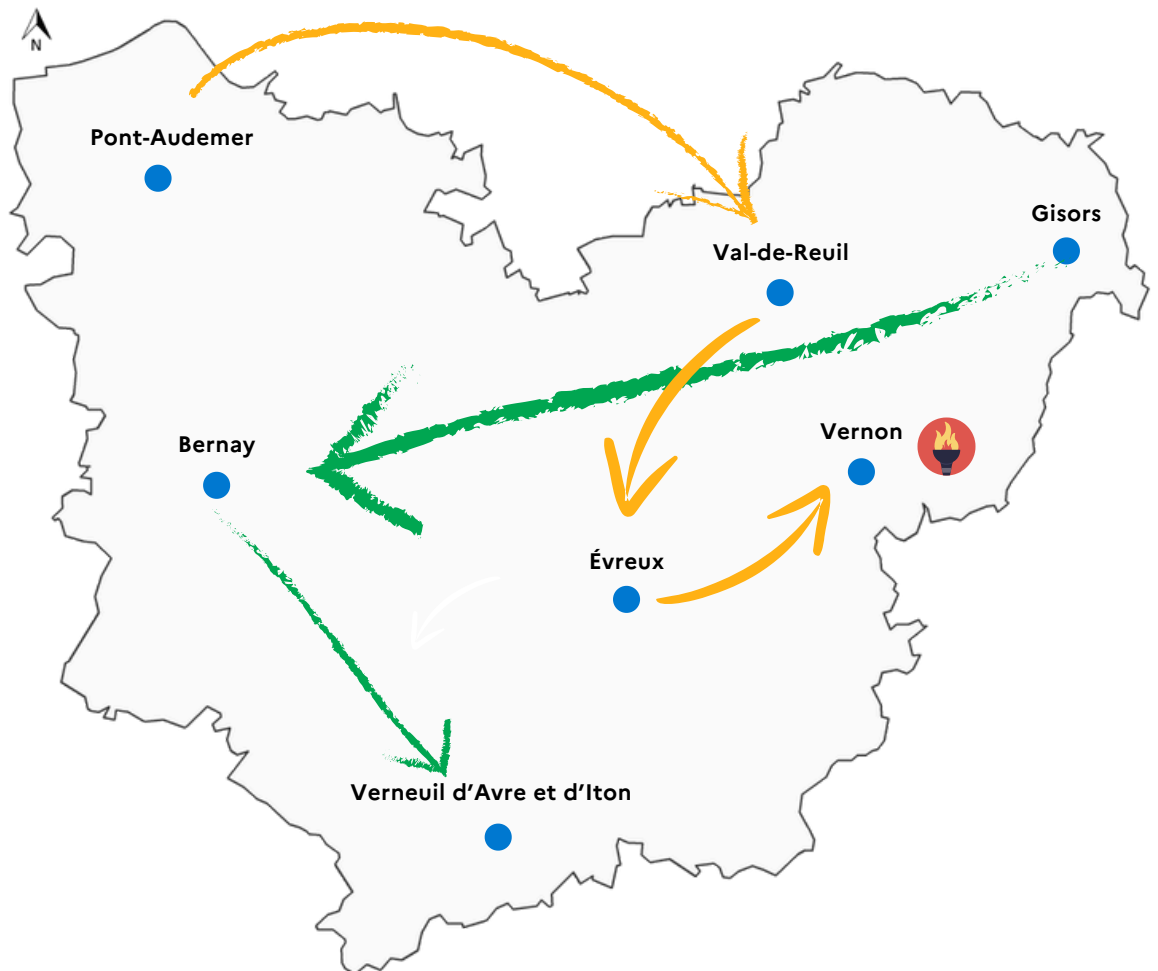
Ces événements sont appelés à se dérouler dans un contexte d'élévation de la menace, la posture nationale VIGIPRATE ayant été relevée à son niveau maximal "urgence attentat", depuis le 24 mars dernier.


Pour suivre le passage de la flamme et veiller à son bon déroulement, le préfet de l'Eure Simon Babre dirigera toute la journée du 6 juillet, le Centre opérationnel départemental (COD), à la préfecture, à Évreux.

Le préfet remercie les gendarmes, les policiers nationaux, municipaux et les sapeurs-pompiers mobilisés pour sécuriser cette journée du 6 juillet.

Il salut également l'engagement des services municipaux, des milieux associatifs et sportifs pour leur engagement !

## LE PARCOURS DE LA FLAMME



- 1** Le convoi « engagement » à :
- Pont-Audemer, de 9h à 9h40
  - Val-de-Reuil, de 11h25 à 12h49
  - Évreux de 15h22 à 16h15
  - Vernon, labellisée Ville étape,  de 18h23 à 19h30.

- 2** Le convoi « agile » à :
- Gisors, de 10h à 10h20
  - Bernay, de 13h53 à 14h16
  - Verneuil-d'Avre et d'Iton de 17h39 à 17h59

Ce convoi comprend 50 véhicules et 4 villes par jour.

# LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

## Bulle de sécurité

---

Le convoi entourant la flamme est sécurisé par une bulle de sécurité qui comprend **115 personnels de la police nationale et de la gendarmerie nationale.**

Il est **doublé par un dispositif territorial** qui intègre le jalonnement de itinéraires et le pilotage des convois.

La bulle est composée :

- d'escortes motocyclistes,
- d'unité de lutte anti-drone,
- d'une unité de force mobile disposée en amont et à l'arrière du cortège,
- de militaires du GIGN,
- ainsi que de 99 représentants des forces de sécurité nationales chargés spécifiquement de la protection et de la sécurité de l'intégrité de la flamme et du relayeur.

## Le rôle de l'État dans l'Eure : assurer le continuum de sécurité

---

Sous l'autorité du préfet qui **mobilise l'ensemble des moyens nécessaires pour assurer la sécurité de l'ensemble des manifestations coordonnées par les collectivités à l'occasion du passage de la flamme**, une organisation centralisée, impliquant plus de 20 entités différentes (Conseil départemental, SDIS27, SAMU, ARS, DIRNO, Gendarmerie nationale, police nationale, associations de sécurité civile...) a été définie.

Le Service départemental d'incendie et de secours de l'Eure (SDIS) renforce également la garde sur les centres de secours de l'ensemble du département.

**300 gendarmes**

**200 policiers**

**150 sapeurs-pompiers**

**Les polices municipales**, en partenariat avec les forces de sécurité intérieure, assureront la mise en place d'un dispositif de jalonnement afin de sécuriser l'axe emprunté par le convoi.

**Un barriérage** sera également mise en place, doublé par la possibilité de prendre des arrêtés d'interdiction de stationnement.

**Le renseignement territorial** sera chargé de son côté de la détection de toute menace susceptible de perturber le bon déroulement du parcours.

#### **22 réunions organisées par la préfecture avec les 7 communes concernées :**

- 1 réunion avec chacune des 7 communes sur le parcours de la flamme ;
- 1 réunion avec chacune des 7 communes et les forces de l'ordre, sur les dispositifs de sécurité à mettre en place (dispositif anti voitures béliers, le barriérage etc.) ;
- 1 réunion avec chacune des 7 communes pour examiner les festivités organisées par les collectivités en marge du parcours de la flamme ;
- des réunions organisées en préfecture

## **ZOOM sur... la sécurité de la cérémonie du chaudron, à Vernon**

### **La cérémonie de fin de journée, dite « cérémonie du chaudron »**

A chaque ville-étape, le dernier porteur de la Flamme du jour embrase le Chaudron, sur le site de célébration, véritable apogée de la fête. Ce n'est qu'au dernier jour du Relais de la Flamme, le 26 juillet 2024, que la Vasque se substituera au Chaudron pour ouvrir les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Dans l'Eure, la cérémonie du chaudron aura lieu à Vernon, parking de la République. Des contrôles de sécurité (inspection visuelle, ouverture de sacs) seront réalisés par des agents privés de sécurité ainsi que par la police municipale. Des inspections de détection d'explosifs sont prévues.

Ce périmètre de célébration est inclus dans un décret « grand évènement » ce qui permet un renforcement de la sécurisation de l'espace, un accroissement des contrôles et inspections aux entrées et la réalisation d'enquêtes administratives de sécurité pour toute personne (autre que les spectateurs) qui interviendra sur le site.



# Renforcement de la vidéo-protection



Les services de l'État et les communes ont **co-financé des dispositifs de vidéoprotection** dans le cadre du passage de la flamme. C'est par exemple le cas du stade Jesse Owens de Val-de-Reuil.

## Mesures préfectorales

Des arrêtés préfectoraux ont été pris dans **un souci d'équilibre entre la dimension festive des événements et la nécessaire sécurité** à assurer pour que ceux-ci se déroulent dans les meilleures conditions. Ces dispositions concernent les 7 communes traversées par la flamme :



### Interdiction de manifestations

Le 6 juillet, dans les communes traversées par la flamme.



### Interdiction de vente et transport d'armes ou objets contendants

Samedi 6 juillet, mise à part pour les professionnels



### Interdiction de vente en terrasses de contenant en verre

dans le périmètre de protection, le 6 juillet. Les cafés, bars et restaurants dans le périmètre de sécurité, utiliseront des gobelets jetables.



### Interdiction de vente et de transport de carburant en jerrican

dans l'ensemble du département du 5/07 au 14/07



### Interdiction d'achat, transport et vente de mortiers et feux d'artifices

dans l'ensemble du département du 5/07 au 14/07



### Autorisation de drone de surveillance

Samedi 6 juillet, pour les villes traversées par la flamme.



### Mise en place de réquisitions du procureur pour le contrôle des véhicules, et fouille des sacs.



## Renforcement des capacités de mise en fourrière

Samedi 6 juillet sur les 7 communes concernées par le passage de la flamme, qui ont toutes pris des arrêtés d'interdiction de stationnement.



## Interdiction des chiens d'attaque et de défense

Samedi 6 juillet, sur le parcours emprunté par le relais de la Flamme

## COD ouvert toute la journée

Afin d'assurer un rôle décisionnel dans la coordination de la sécurisation des événements, Simon Babre, préfet de l'Eure, assurera la direction des opérations depuis le **Centre opérationnel départemental (COD), à la préfecture, toute la journée du 6 juillet.**

## Mesures municipales

Les municipalités qui accueillent la Flamme samedi 6 juillet ont été amenées à prendre des arrêtés d'interdiction afin de s'assurer du bon déroulement des événements. Les usagers sont invités à s'informer auprès des communes concernées, en particulier sur les :



### Interdictions de stationnement

Les communes traversées par la Flamme ont pris des arrêtés d'interdiction de stationnement pour le samedi 6 juillet, qui prennent effet parfois dès la veille du passage de la Flamme.



### Interdictions de circulation

Les communes traversées par la flamme ont pris des arrêtés d'interdiction de circulation le 6 juillet, sur le parcours du passage de la Flamme, et parfois un peu au-delà (voies adjacentes et parallèles).